

**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit****Nom du produit** N2Contient Tétradécane  
contient Décane, Tétradécane**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation recommandée** Étalon de référence pour étalonnage et vérification des performances des viscosimètres et/ou équipements de mesure de densité**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**Cannon Instrument Company  
2139 High Tech Rd.  
State College, PA 16803-1733  
TEL: (814) 353-8000; (800) 676-6232**Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec****Adresse e-mail** Pas d'information disponible.**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Téléphone en cas d'urgence** + 1 (800) 255-3924 États-Unis, CHEM-TEL Inc.  
+1 (813) 248-0585 International, CHEM-TEL Inc. (appel en PCV recommandé)

<b>Europe</b>	112
---------------	-----

**SECTION 2. Identification des dangers****2.1. - Classification de la substance ou du mélange****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Toxicité aiguë par inhalation - Vapeurs	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2

**Dangers physiques**

aucun(e)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement****Danger****Mentions de danger**H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation

### Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols  
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P331 - NE PAS faire vomir  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

### 2.3. Autres informations

Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

## SECTION 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

### 3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification de substance SGH - L'Union Européenne	No REACH.
Tétradécane	211-096-0	629-59-4	>95	Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	donnée non disponible
Décane	204-686-4	124-18-5	<5	STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H332) Flam Liq. 3 (H226)	donnée non disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Si la respiration s'arrête, appeler immédiatement les services médicaux d'urgence.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes/effets les plus importants</b>	Somnolence. Vertiges. Irritation. Troubles respiratoires. Toux et/ou respiration sifflante. Nausées. Tremblements. Maux de tête. Troubles neurologiques.
---	--

### 4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Avis aux médecins

Danger par aspiration.

## **SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Produit sec. Brouillard d'eau. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie.

#### **Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Pas d'information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### **Les dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

Pendant les incendies, la fumée peut contenir la matière initiale ainsi que des produits de combustion de composition variable potentiellement toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure sans y être limités : Monoxyde de carbone. Oxydes de soufre. Aldéhydes.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

## **SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Enlever toute source d'ignition. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

## **SECTION 7. Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Manipulation**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel.

#### **Mesures d'hygiène**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes

et des sources d'inflammation.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Scénario d'exposition

Pas d'information disponible.

#### Autres lignes directrices

Pas d'information disponible.

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom Chimique	Union Européenne	L'Autriche	Belgique	Chypre	Le Danemark
Décane 124-18-5					TWA: 45 ppm TWA: 250 mg/m <sup>3</sup>
Nom Chimique	La Finlande	La France	L'Allemagne	Gibraltar	Greece
Décane 124-18-5		TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup>			
Nom Chimique	Les Pays-Bas	La Norvège	la Pologne	Le Portugal	L'Espagne
Tétradécane 629-59-4		TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm STEL: 275 mg/m <sup>3</sup>			
Décane 124-18-5		TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm STEL: 275 mg/m <sup>3</sup>			

#### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Ce produit, sous sa forme commercialisée, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites de concentration biologiques établies par les organes régionaux compétents

**Dose dérivée sans effet** Pas d'information disponible.

**La concentration prévisible sans effet (PNEC)** Pas d'information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Équipement de protection individuelle

Choisir les équipements de protection individuelle conformément aux normes CEN

##### Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:  
Lunettes de protection chimique.

##### Protection de la peau et du corps

Vêtement léger de protection.

##### Protection des mains

Gants de protection chimique. Respecter impérativement les instructions relatives à la perméabilité et au délai de rupture fournies par le fournisseur des gants. Prendre également en compte les conditions locales spécifiques d'utilisation du produit, telles que les dangers de coupure, d'abrasion.

##### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement** Pas d'information disponible

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	Aspect	incolore
Odeur	type hydrocarbure		
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>		<u>Remarques/ - Méthode</u>
<b>pH</b>	donnée non disponible		Aucun à notre connaissance
<b>Point/intervalle de fusion</b>	<6 °C		Aucun à notre connaissance
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	>171 °C		Aucun à notre connaissance
<b>Point d'éclair</b>	> 65 °C		coupelle fermée
<b>Taux d'évaporation</b>	donnée non disponible		Aucun à notre connaissance
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	donnée non disponible		Aucun à notre connaissance
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	donnée non disponible		Aucun à notre connaissance
<b>Pression de vapeur</b>	donnée non disponible		Aucun à notre connaissance
<b>Densité de vapeur</b>	donnée non disponible		Aucun à notre connaissance
<b>Densité relative</b>	donnée non disponible 0.76		Aucun à notre connaissance
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau.		Aucun à notre connaissance
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Soluble dans les solvants.		Aucun à notre connaissance
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	donnée non disponible		Aucun à notre connaissance
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	donnée non disponible		Aucun à notre connaissance
<b>Température de décomposition</b>	donnée non disponible		Aucun à notre connaissance
<b>Viscosité</b>	2 cSt @ 40°C		Aucun à notre connaissance
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible		
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible		
<b>9.2. Autres informations</b>			
<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	Pas d'information disponible		

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Non réactif dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Sources d'ignition – chaleur, étincelles et flammes nues.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts Halogènes Soufre fondu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques : Oxydes de carbone Oxydes de soufre. Aldéhydes.

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

##### **Informations sur le produit**

##### **Inhalation**

Nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination.

##### **Contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux.

##### **Contact avec la peau**

Irritant pour la peau. Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

##### **Ingestion**

Aspiration potentielle en cas d'ingestion. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque de dépression du système nerveux central.

**Toxicité aiguë** 96.22 % du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité n'est pas connue

**Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document du SGH :**

<b>DL50 oral</b>	99,999.00 mg/kg
<b>DL50 dermal</b>	99,999.00 mg/kg
<b>gaz</b>	99,999.00 mg/L
<b>poussières/brouillard</b>	1.50 mg/L
<b>Vapeur</b>	11.00 mg/L

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Tétradécane	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rat )	
Décane	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 1369 ppm ( Rat ) 8 h

**Sensibilisation** Pas d'information disponible.  
**effets mutagènes** Pas d'information disponible.  
**effets cancérogènes** Ne contient pas de composé listé comme cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction** Pas d'information disponible.  
**Toxicité pour le développement** Pas d'information disponible.  
**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Peut provoquer somnolence ou vertiges  
**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Voir la liste des organes cibles ci-après.

**Effets sur l'organe-cible** Système nerveux central. Foie. Reins. Système respiratoire. le système cardiovasculaire.  
**Effets neurologiques** La surexposition répétée ou prolongée aux solvants peut provoquer des lésions permanentes du système nerveux. L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle.

**Danger en cas d'aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## SECTION 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets écotoxicologiques

Contient une substance: Nocif pour les organismes aquatiques.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Tétradécane	EC50 24 h: = 0.026 mg/L (Chlorella vulgaris)			EC50 48 h: = 0.02856 mg/L (Daphnia magna)
Décane	EC50 24 h: = 0.043 mg/L (Chlorella vulgaris)			EC50 48 h: = 18 mg/L (Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Devrait être biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom Chimique	log Pow
Tétradécane	7.2
Décane	5.1

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

### 12.6. Autres effets nocifs

Ce produit ne contient aucun disrupteur endocrinien connu ou suspecté.

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## SECTION 14. Informations relatives au transport

**Remarque :** Il est possible que les informations fournies ci-dessous ne s'appliquent pas à toutes les situations d'expédition. Consulter les réglementations sur les marchandises dangereuses pour prendre connaissance des exigences supplémentaires et des exigences d'expédition spécifiques du mode, des matières et des quantités.

#### IMDG/IMO

<b>14.1. Numéro ONU</b>	non réglementé.
<b>14.2. Nom d'expédition</b>	non réglementé.
<b>14.3. Classe de danger</b>	non réglementé.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	non réglementé.
<b>Description</b>	Non applicable.
<b>14.5. Polluant marin</b>	aucun(e)
<b>14.6. Dispositions spéciales</b>	aucun(e)
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	Pas d'information disponible

#### RID

<b>14.1. Numéro ONU</b>	non réglementé.
<b>14.2. Nom d'expédition</b>	non réglementé.
<b>14.3. Classe de danger</b>	non réglementé.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	non réglementé.
<b>Description</b>	Non applicable
<b>14.5. Danger pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6. Dispositions spéciales</b>	aucun(e)

#### ADR

<b>14.1. Numéro ONU</b>	non réglementé.
<b>14.2. Nom d'expédition</b>	non réglementé.
<b>14.3. Classe de danger</b>	non réglementé.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	non réglementé.
<b>Description</b>	Non applicable
<b>14.5. Danger pour l'environnement</b>	Aucun(e)
<b>14.6. Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

#### ICAO

<b>14.1. Numéro ONU</b>	non réglementé.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	non réglementé.
<b>14.3. Classe de danger</b>	non réglementé.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	non réglementé.
<b>Description</b>	Non applicable
<b>14.5. Danger pour l'environnement</b>	Aucun(e)

14.6. Dispositions spéciales           Aucun(e)

**IATA**

14.1. Numéro ONU                    non réglementé.  
 14.2. Nom d'expédition            non réglementé.  
 14.3. Classe de danger            non réglementé.  
 14.4. Groupe d'emballage         non réglementé.  
     Description                    Non applicable  
 14.5. Danger pour l'environnement   Aucun(e)  
 14.6. Dispositions spéciales        Aucun(e)

**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1. Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange****Inventaires internationales**

TSCA                                    Est conforme à (aux)  
 EINECS/ELINCS                    Est conforme à (aux)  
 DSL/NDSL                            Est conforme à (aux)  
 PICCS                                 Est conforme à (aux)  
 ENCS                                 Est conforme à (aux)  
 La Chine                             Est conforme à (aux)  
 AICS                                 Est conforme à (aux)  
 KECL                                 Est conforme à (aux)

**Légende**

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)  
 EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées  
 DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
 PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
 ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
 IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
 AICS - Inventaire australien des substances chimiques  
 KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas d'information disponible

**SECTION 16. Autres informations****Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 H332 - Nocif par inhalation  
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

**Les principales références bibliographiques et sources de données**

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

Date d'émission                    24-avr.-2014

Date de révision                    29-août-2017

Révision                             sections de la FDS mises-à-jour: 3, 8.

**La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006**

**Clause de non-responsabilité**

**Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre**



---

sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité